

PRÉFECTURE
DE
L'HÉRAULT

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et
d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code pénal.
A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET A L'ENCRE NOIRE.

NB. - Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture, sous-préfecture ou du haut commissariat (1) de votre résidence, conformément aux textes en vigueur.

(Partie à remplir par
le service émetteur)

Catégorie :
Documents présentés
et justificatifs :

MINEUR BÉNÉFICIAIRE :

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE (2) :

PRÉNOMS (3) :

SEXE : M F NATIONALITÉ :

NÉ(E) le à

Dépt. : Pays :

DOMICILE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

Je soussigné, DEMANDEUR, déclare sur l'honneur :

- exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de : père, mère, tuteur (4)

- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande (4) (5)

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE (2) : de l'époux(se) de veuf(ve) Autre nom d'usage (4)

PRÉNOMS (3) :

SEXE : M F NATIONALITÉ :

NÉ(E) le à

Dépt. : Pays :

DOMICILE :

CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :

- identité de l'autre parent à remplir obligatoirement pour le TIR (4)

du parent résident à l'étranger mandatant le demandeur, pour le DCEM (4)

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE (2) : de l'époux(se) de veuf(se) autre nom d'usage (4)

PRÉNOMS (3) :

SEXE : M F NATIONALITÉ :

NÉ(E) le à

Dépt. : Pays :

DOMICILE :

CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :

- certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date : Signature du demandeur : Signature de l'autre parent (1)(6) : Date : Signature du bénéficiaire :

(1) Uniquement pour le Titre d'Identité Républicain.

(2) Le « NOM D'USAGE » désigne le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent associé au nom patronymique (nom de naissance).

Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance).

(3) Les « PRÉNOMS » sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil.

(4) Cocher la case utile.

(5) Uniquement pour le Document de Circulation.

(6) Signature du parent quand le demandeur n'a pas l'autorité parentale (DCEM).



Photo
d'identité





PRÉFET DE L'HÉRAULT

Demande de document de circulation pour étranger mineur

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Les dossiers doivent être déposés au moins 2 mois avant l'expiration du titre

Apporter **IMPERATIVEMENT** les documents **ORIGINAUX** ET les **PHOTOCOPIES** Lisibles

*Tous les documents en langue étrangère doivent être **TRADUITS** en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français*

- 2 photographies d'identité aux normes parfaitement identiques et récentes, sur fond clair et neutre, regard droit face à l'objectif, tête découverte, aucun lien dans les cheveux, visage et cou dégagés
- 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse

Documents d'identité :

- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois portant mention de la filiation
- copie intégrale du livret de famille

Justificatifs de domicile : (datés de moins de 3 mois)

- quittance EDF, Eau, loyer, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition
- si vous êtes hébergé : Attestation datée et signée de l'hébergeant + Photocopie des deux côtés de la carte de séjour ou de la carte d'identité française de l'hébergeant + justificatifs de domicile de l'hébergeant + justificatif à votre nom (CMU, CPAM, CAF, bulletin salaire, inscription scolaire, RIB, etc ...)

Pour justifier de la délivrance d'un document de circulation (1ère demande) :

- demande ci-jointe dûment complétée et signée par les 2 parents
- timbres OMI à 45 euros
- jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale (en cas de divorce ou de séparation de corps)
- attestation médicale délivrée par l'OFII lors de l'entrée sur le territoire par la procédure du regroupement familial
- éventuellement passeport de l'enfant revêtu d'un visa d'une durée supérieure à 3 mois
- tous justificatifs de votre présence en France depuis votre arrivée ou votre naissance sur le territoire : carnet de santé complet, certificats d'assiduité scolaire, prise en charge médicale, etc ...
- titre de séjour ou CNI en cours de validité du ou des parents

Pour renouveler votre document ou demander un duplicata:

- copie du document à renouveler
- déclaration de perte ou de vol (pour une demande de duplicata).
- tous justificatifs de votre présence en France au cours de ces 5 dernières années : carnet de santé complet, certificats d'assiduité scolaire, prise en charge médicale, etc...

Les droits et taxes exigés seront perçus à la remise de la carte de séjour